

## LES POSTES—LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE TÉLÉVISÉE

Question n° 1287—**M. Beatty**:

1. Combien coûte en tout aux contribuables la campagne publicitaire télévisée mettant en vedette un médecin qui envoie des prélèvements par la poste et qui termine par l'affirmation que les postiers jugent «votre courrier d'une importance vitale»?

2. Combien de plaintes de courrier perdu ou endommagé le ministère des Postes a-t-il reçues en 1974?

3. A-t-on demandé au ministre de la Consommation et des Corporations de faire enquête sur cette campagne publicitaire afin de déterminer si elle constitue une publicité trompeuse?

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** Les ministères des Postes et de la Consommation et des Corporations m'informent comme suit: 1. Le coût total de la campagne de publicité télévisée qui comprenait le message du «médecin» s'élève à \$436,138. Il s'agit là du coût de production de six messages publicitaires et des frais des media. Le message impliquant le «médecin» est paru 1,661 fois aux diverses chaînes de télévision du pays.

2. Au cours de 1974, les Postes ont reçu 125,542 demandes d'enquête concernant la perte d'objets et 25,342 plaintes au sujet d'objets avariés. Au cours de la même année, les Postes ont traité plus de 5 milliards d'objets de correspondance.

3. Non.

## LE PROGRAMME D'AIDE AUX AÉROPORTS COMMUNAUTAIRES

Question n° 1589—**M. Brisco**:

1. Combien d'aéroports communautaires ont demandé de l'aide en 1972, 1973 et 1974, en vertu de la politique d'aide aux aéroports communautaires?

2. À combien s'élevaient ces demandes?

3. a) Combien d'argent est offert en vertu de ce programme, b) ce montant est-il suffisant, c) sur quoi s'est-on fondé pour répondre aux demandes?

**M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. 1972, 40; 1973, 48; 1974, 46; total, 134.

Pays	a)		b)		c)
	Réclamations acceptées	Valeur totale	Réclamations rejetées	Réclamations en souffrance	
Bulgarie	8	\$ 187,285.25	20	aucune	
Hongrie	307	2,204,290.11	1,191	34	
Roumanie	51	361,207.00	214	25	
Pologne	186	795,673.50	433	180	
Tchécoslovaquie	39	49,121.00	10	627	

3. Bulgarie, 2; Hongrie, 53; Roumanie, 7; Pologne, 25; Tchécoslovaquie, 1.

4. Aucun.

5. Il est impossible de répondre à cette question.

## LE PERSONNEL DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Question n° 1908—**M. Rynard**:

Quels sont les nom et poste des fonctionnaires ou du personnel à

## Questions au Feuilleton

2. On n'estime la valeur monétaire d'une demande qu'après que les municipalités et le MDT aient convenu des installations d'ingénierie et des besoins de mises de fonds. Sur les 134 demandes reçues en 1972, 1973 et 1974, 11 ont été retirées par le demandeur ou rejetées par le MDT, 55 ont été acceptées (pour une valeur totale de \$7,160,000), et celles qui restent en sont rendues à divers stades d'analyse. Fait à remarquer, au cours de cette même période, 40 projets supplémentaires ont été approuvés et financés à la suite de demandes antérieures à 1972.

3. a) \$2,000,000 par année. b) Oui. c) Jusqu'à présent, aucune demande d'assistance n'a été refusée pour cause de manque de capitaux offerts par le programme.

## LE RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE CITOYENS CANADIENS

Question n° 1845—**M. Roberts**:

1. a) Depuis 1945, avec quels pays le Canada a-t-il signé des accords ayant trait aux réclamations de citoyens canadiens par suite d'une naturalisation ou de la prise de possession des biens de citoyens dans ces pays, b) quelle est la date de signature de chacun de ces accords?

2. Combien de réclamations a) ont été acceptées dans chaque pays et quelle est la valeur globale des réclamations acquittées, b) ont été rejetées, c) sont en souffrance?

3. Combien de réclamants sont morts avant que ne soit réglée leur réclamation?

4. Quels pays ont omis de payer le Canada par suite des accords et, dans chaque cas, quel est le montant de l'arriéré?

5. Combien de fonctionnaires ont été employés au règlement de ces réclamations du 1<sup>er</sup> janvier 1946 au 31 décembre 1974 et quel traitement chacun d'eux a-t-il reçu au total?

**M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. a) Depuis 1945, le Canada a signé avec la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie, la Pologne et la Tchécoslovaquie des accords ayant trait au règlement de réclamations de citoyens canadiens par suite d'une nationalisation ou de la prise de possession de biens, droits ou intérêts de Canadiens dans ces pays. b) Ces accords ont été signés les 30 juin 1966, 1<sup>er</sup> juin 1970, 13 juillet 1971, 15 octobre 1971 et le 18 avril 1973 respectivement.

2. Le 30 avril 1975:

plein temps de la Corporation de développement du Canada affectés a) à l'administration centrale de Vancouver, b) à Toronto?

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** La Corporation de développement du Canada n'est pas un agent de Sa Majesté ou une société d'État mais une société qui agit dans le secteur privé de l'économie et qui est soumise à la concurrence d'autres sociétés. Étant donné la situation particulière de cette société, le gouvernement n'a pas l'habitude de lui demander de fournir des détails tels que les noms et les postes de chacun de ses agents.